

La sclérose en plaques (SEP) est une maladie neurodégénérative chronique qui touche environ 100 000 personnes en France. Parmi les symptômes majeurs, la spasticité – une raideur musculaire douloureuse – figure souvent en tête des difficultés rencontrées par les patients. Face à cette réalité, le **cannabis thérapeutique** apparaît comme une possibilité nouvelle pour mieux soulager la spasticité SEP, à condition de bien comprendre le cadre légal, les droits des patients, ainsi que les traitements disponibles. Ce dossier détaille ces thématiques fondamentales à la lumière des principes posés par la *Loi Kouchner* (2002) et les recommandations officielles, notamment celles de l'ANSM.

1. La spasticité dans la sclérose en plaques : un défi thérapeutique

La spasticité est une augmentation anormale du tonus musculaire qui peut entraîner des troubles moteurs comme des contractures, des douleurs et une limitation fonctionnelle. Chez les patients atteints de SEP, elle résulte des lésions du système nerveux central. Son intensité varie mais elle est souvent décrite comme invalidante, rendant importantes les stratégies de prise en charge.

Les traitements conventionnels

Différents traitements pharmacologiques et non médicamenteux sont proposés pour limiter la spasticité :



- **Antispastiques médicamenteux** : baclofène, tizanidine, dantrolène, benzodiazépines, entre autres. Ces médicaments sont prescrits pour réduire la contraction musculaire excessive.
- **Rééducation fonctionnelle** : kinésithérapie, ergothérapie afin d'améliorer la mobilité et limiter les complications.
- **Infiltrations locales** : toxine botulique, pour réduire la spasticité ciblée.
- **Interventions chirurgicales** sont très rares et réservées aux cas extrêmes.

Cependant, certains patients souffrant d'une spasticité sévère et résistante à ces traitements classiques cherchent des alternatives. C'est dans ce contexte que le cannabis thérapeutique gagne du terrain.

2. Cannabis thérapeutique : un cadre légal en évolution

Le cannabis médical a longtemps été cantonné à une zone légalement grise en France. Depuis 2013, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) mène des études pilotes et expérimente l'usage du cannabis thérapeutique dans certaines indications strictes. La spasticité liée à la SEP fait partie de ces indications. En octobre 2020, le gouvernement a lancé un programme expérimental pour plus de 3 000 patients [jojo-french.fr](https://www.jojo-french.fr) avec un protocole précis.



Ce que dit la Loi Kouchner (2002) et son importance

La Loi Kouchner, entrée en vigueur en 2002, est une pierre angulaire pour les droits des patients. Elle formalise notamment :

- Le **droit à l'information médicale en langage clair et accessible**.
- Le **consentement éclairé** avant toute intervention ou prescription.
- Le **droit d'accès au dossier médical** ainsi qu'une traçabilité rigoureuse des soins.

Ces mesures protègent les patients qui envisagent ou reçoivent un traitement avec cannabis thérapeutique afin qu'ils prennent une décision informée et qu'ils puissent suivre correctement leur parcours médical.

L'accès au cannabis thérapeutique : les conditions actuelles

Dans le cadre de l'expérimentation supervisée par l'ANSM, le cannabis médical est destiné à des patients avec :

- Une spasticité modérée à sévère liée à la SEP, résistante aux traitements classiques.
- Un suivi réalisé en collaboration étroite entre neurologue et pharmacien.
- Un consentement écrit et éclairé attestant que le patient a été informé des bénéfices et risques.

L'ANSM fournit une documentation officielle mise à jour, qui détaille les modalités, conditions de prescription et de dispensation du cannabis thérapeutique.

3. Droit à l'information, consentement éclairé et traçabilité : le patient au cœur du dispositif

Le droit à l'information médicale en langage clair

Le patient doit recevoir une information compréhensible sur son état, les traitements proposés, leurs effets secondaires, les alternatives existantes et leur efficacité. Cette transparence est essentielle notamment en matière de cannabis médical, un traitement encore récent dans ce contexte en France.

Grâce à des outils comme Releaf, plateforme qui vulgarise le cannabis thérapeutique, les patients peuvent mieux appréhender :

- La nature des différents produits (CBD, THC, formes galéniques...)
- Les indications précises et les résultats attendus.
- Les risques et la surveillance nécessaire.

Le consentement éclairé et le choix du patient

Avant toute prise du cannabis thérapeutique, le consentement doit être donné librement. Le patient est acteur et décide en connaissance de cause, ce qui renforce le respect de sa volonté et la confiance dans le parcours de soins. En cas de prescription médicale, celui-ci appose sa signature après avoir reçu des informations orales et écrites.

L'accès au dossier médical et traçabilité

La Loi Kouchner garantit le droit du patient à consulter et obtenir copie de son dossier médical. Cela lui permet de suivre l'ensemble des actes, prescriptions et leur historique. Dans le cadre du cannabis thérapeutique, cette traçabilité est cruciale pour :

- Mesurer l'efficacité du traitement sur la spasticité SEP.
- Surveiller les éventuels effets indésirables.
- Adapter la posologie et le protocole selon l'évolution.
- Partager l'information entre les professionnels de santé impliqués.

4. Traitements disponibles à base de cannabis pour la spasticité SEP

Plusieurs formes de cannabis médical sont utilisées expérimentalement ou à l'étranger sur la spasticité SEP :

Type de produit	Principaux principes actifs	Mode d'administration	Avantages	Limites / Risques
Sativex®)	THC + CBD en proportions équilibrées	Spray buccal	Effet rapide, doses précises, bonne tolérance	Coût élevé, pas toujours accessible en France
Huile de cannabis	Varie selon le profil THC/CBD	Orale	Dosage ajustable, ingestion sans fumée	Effets variables, risque psychotrope avec THC élevé
Fleurs séchées	THC, CBD, autres cannabinoïdes	Inhalation ou vaporisation	Action rapide	Risques liés au tabagisme, effets psychoactifs

Les études cliniques montrent que le cannabis médical peut contribuer à diminuer la spasticité et améliorer la qualité de vie, notamment chez les patients réfractaires aux traitements classiques. Cependant, son utilisation doit rester encadrée et individualisée.

5. Conclusion : quels choix pour mieux vivre avec la spasticité SEP ?

Pour un patient atteint de sclérose en plaques et souffrant de spasticité, plusieurs options thérapeutiques coexistent. Le cannabis médical s'impose comme une voie complémentaire intéressante, dans un cadre légal strict et respectueux des droits fondamentaux posés par la Loi Kouchner. Il est primordial que le patient bénéficie :

- D'une information claire, accessible et adaptée à sa situation.
- D'un consentement pleinement éclairé, sans pression.

- D'un suivi médical rigoureux avec accès au dossier et traçabilité des soins.
- D'un dialogue ouvert entre patients, professionnels de santé et autorités médicales.

Les récents progrès et expérimentations en France – pilotés par l'ANSM – ouvrent une porte vers un meilleur accès au cannabis thérapeutique, sous conditions. Il appartient aux patients et à leur entourage de se renseigner, s'informer (avec des ressources comme Releaf) et discuter avec leurs médecins pour choisir la stratégie la plus adaptée afin de soulager la spasticité SEP de manière sécurisée et efficace.

Ressources utiles :

- ANSM - Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé : informations officielles sur le cannabis thérapeutique en France.
- Releaf : plateforme d'information vulgarisée sur le cannabis médical.
- Textes législatifs : *Loi Kouchner 2002* sur les droits des malades et la qualité du système de santé.